

## **Termes de référence pour une étude de faisabilité d'un éventuel ROP-TROP dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT**

*(Document préparé par le Secrétariat de l'ICCAT et le Président du PWG)*

### **Contexte de l'ICCAT**

...[...]

*Contexte général de l'ICCAT*

...[...]

### **Contexte des Programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT et étude actuelle**

Conformément aux mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT, les CPC de l'ICCAT mettent en œuvre des programmes nationaux d'observateurs dans plusieurs pêcheries, couvrant à la fois des objectifs scientifiques et des objectifs de contrôle. Il existe également un « programme régional d'observateurs » de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Est et pour les opérations de transbordement en haute mer. Les programmes régionaux sont gérés par le Secrétariat et les observateurs sont formés, fournis et déployés par des consortiums externes au cours de périodes et d'opérations spécifiques (par exemple, la mise à mort du thon rouge dans les fermes).

Des discussions sont en cours en vue d'un plan de gestion modifié pour les thonidés tropicaux, y compris la possibilité d'un nouveau programme régional d'observateurs (ROP-TROP), bien que la couverture spécifique, le champ d'application et les modalités de financement n'aient pas encore été décidés. Afin de contribuer aux discussions ultérieures et à une décision potentielle de l'ICCAT, il a été convenu de réaliser une étude de faisabilité.

Il a été convenu lors de la réunion du Groupe de travail IMM en juin 2024 que le Secrétariat, avec l'aide du Président du PWG, préparerait les termes de référence et l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité, pour examen par le PWG lors de la réunion annuelle de 2024 et lancement par la suite.

Il convient de noter qu'un programme antérieur pour les thonidés tropicaux avait été préparé, mais qu'il n'a jamais été mis en œuvre. L'ICCAT a adopté la Recommandation 11-01 établissant un programme à compter du 1er janvier 2014 couvrant 100 % de tous les navires de pêche de surface de 20 mètres ou plus pêchant le thon obèse et/ou l'albacore dans la zone/la période de fermeture. Toutefois, malgré une procédure d'appel d'offres et la sélection d'une entreprise pour la formation et le déploiement des observateurs en octobre 2013, les observateurs n'ont pas été déployés en raison de problèmes logistiques. À la suite de nouvelles discussions lors de la réunion annuelle de novembre 2014, la Commission a adopté la Recommandation 14-01 dans laquelle le programme a été supprimé.

...[...]

### **Termes de référence**

Les niveaux de couverture spécifiques, les flottilles, les objectifs clés et les périodes de déploiement du programme d'observateurs proposé n'ont pas encore été décidés, c'est pourquoi l'étude de faisabilité devrait prendre en considération les variables et les éléments suivants pour aider à la prise de décision future.

- Besoins en matière de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que rôle et objectif du Programme régional d'observateurs par flottille de pêche/type d'engin pour répondre à ces besoins.
- Types de navires/engins (senneurs, palangriers, canneurs et autres navires autorisés à pêcher dans les pêcheries de thonidés tropicaux de l'ICCAT),
- Nombre de navires dans chaque groupe d'engins par CPC concernée,

- Échelles temporelles pour les déploiements d'observateurs basées sur les spécificités de chaque navire/groupe d'engins, et objectifs du programme (fermeture temporelle/spatiale de la pêche sous DCP, etc.) et ;
- Niveaux de couverture des observateurs (de 5 à 100 %).

L'étude devra tenir compte de ces éléments et les appliquer à plusieurs éléments relatifs à un programme potentiel, y compris, mais sans s'y limiter :

- Ports d'embarquement/débarquement,
- Exigences linguistiques
- Paiement, coordination et structure de gestion (par exemple, Secrétariat ou externalisation),
- Rôle du Secrétariat et capacité/besoins en termes de ressources/heures de travail,
- Enseignements tirés des programmes précédents et actuels des ORGP thonières, y compris ceux de l'ICCAT, notamment les programmes ROP en cours pour le thon rouge (ROP-BFT) et les transbordement (ROP-TRANS).
- Exigences pertinentes en matière de sécurité des observateurs,
- Exigences et procédures en matière de sélection et de formation des observateurs
- Logistique des déploiements et des voyages, y compris, mais sans s'y limiter, les visas, l'organisation du voyage, le calendrier d'embarquement/débarquement dans les ports et en mer,
- Coûts unitaires sur la base de :
  - Formation
  - Déploiement (assurance et voyage)
  - Rapports et suivi
  - Autres considérations logistiques et exigences réglementaires (visas, transits, etc.)
  - L'équipement, y compris la communication.

L'étude devrait également envisager les options de paiement et les sources potentielles de financement pour la mise en œuvre du programme, y compris l'évaluation du programme, l'appui à celui-ci et l'assurance de la qualité.

Les informations seront rassemblées et analysées sur la base de discussions avec le Secrétariat de l'ICCAT, les mandataires de la Commission et/ou les CPC concernées.

Certains voyages sont prévus, y compris avec le Secrétariat de l'ICCAT à Madrid et dans un maximum de deux ports régionaux clés des CPC (par exemple, Dakar).

...[...]

### **Documents à présenter et calendrier**

Une réunion initiale sera tenue dans les 20 jours suivant la signature du contrat, à laquelle participeront le Secrétariat de l'ICCAT, les mandataires de la Commission et/ou les CPC concernées, selon les besoins.

Le projet de rapport devra être soumis dans les 60 jours suivant la signature du contrat et fourni dans le cadre de la réunion du Groupe de travail IMM à la mi-2025, sauf indication contraire du Secrétariat de l'ICCAT.

...[...]

### **Expertise requise**

Les prestataires devront avoir l'expertise suivante pour exécuter les tâches requises et mener à bien les termes de référence:

- Expérience en matière de fourniture de produits techniques dans le contexte des ORGP.
- Compréhension avérée des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance des ORGP.
- De l'expérience en matière de programmes d'observateurs et de programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT serait un avantage.

- Expertise en matière de réalisation d'études de faisabilité pour des mesures de conservation et de gestion, y compris la conception et l'évaluation de programmes d'observateurs.
- Couverture d'assurance complète pour les experts chargés de l'étude.
- Personnel qualifié pour assurer la qualité et le soutien à l'étude de faisabilité.
- États financiers.

...[...]

**Budget**

...[...]